



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-043 / 5-7-9-7

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, A. FAVIER, J. FORTE, L. MOGORE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel d'activités 2015 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur la qualité du service assainissement

Rapporteur : Anthony Moreau

EXPOSE : Par courrier en date du 6 mars 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a transmis le rapport annuel d'activités du service public d'assainissement précisant qu'il doit être examiné par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la réglementation stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport est mis à disposition du public sur place et dans les quinze jours suivant cette présentation au Conseil Municipal.

Le public en est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

Il a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 octobre 2016.

Il a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2016.

Les principales conclusions de ce rapport sont jointes en annexe à la présente délibération ainsi que le rapport.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 19 avril 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2015 du service public de l'assainissement élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

**DECISION : Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

ANNEXE

L'exercice 2015 pour la compétence Assainissement du Pays Voironnais a été marqué par :

- La mise en service de la station de traitement des eaux usées de Saint Geoire en Valdaine.
- La réalisation d'extensions de réseau au titre de la protection de l'environnement (Saint Cassien Village) et de la protection de captage d'eau potable (St Sulpice Hameau Le Mollard).
- La poursuite des actions engagées dans le contrat de bassin Aigueblette- Guiers-Ainan avec le lancement des études sur la commune de Voissant.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le patrimoine géré par le Service Assainissement

Le Service Assainissement exploite 67 postes de refoulement, 89 déversoirs d'orage, avec 2 bassins d'orage et ce, pour un linéaire de réseaux de 600 km.

Fin 2015, les stations de traitement du Pays Voironnais sont :

- 4 stations de type boues activées (Aquantis, Vourey, Saint Geoire et Charavines),
- 2 lagunages (La Buisse, Réaumont),
- 1 filtre à sable semi-collectif (Pommiers la Placette),
- 1 Filtre Plantés de Roseaux (Clermont Chirens),
- 2 bassins d'orage (La Murette et Vourey).

Ce patrimoine évoluera dans les prochaines années avec la réalisation de plusieurs unités de traitement de type « filtres plantés de roseaux » qui seront installées sur plusieurs communes de la Valdaine et de la Chartreuse.

2. Les performances épuratoires

2.1. Les volumes traités

D'une manière générale, en 2015, les volumes traités sont en diminution de près de 10 % par rapport à 2014, dû à une pluviométrie moins importante.

2.2. Les rendements épuratoires

Les rendements épuratoires de l'ensemble des stations de traitement et des lagunages restent satisfaisants respectant les normes de rejet imposées.

3. La valorisation des boues

Les boues sont valorisées selon 2 filières : en agriculture dans la limite des plans d'épandage existants, et ensuite en compostage, via un prestataire privé.

Le compostage représente :

- 6 % de la production totale pour Aquantis (1 071 t Matières Sèches)
- 78 % de la production pour la station Charavines (137 t Matières Sèches)
- 100% de la production pour la station Vourey (48 t Matières Sèches)
- 100 % de la production pour la station de St Geoire (12 t Matières Sèches).

Cette gestion des boues a été réalisée dans le cadre d'un marché de valorisation par épandage et compostage.

4. Les travaux d'investissement

Le service a réalisé 2 995 k€ HT de travaux d'investissements en 2015.

Ainsi, les principales actions menées ont porté sur :

L'entretien et le renouvellement d'équipements d'exploitation,

L'extension du réseau à Saint Cassien, secteur du Village

L'extension du réseau à Saint Geoire en Valdaine sur le hameau du Choché,

L'extension du réseau à Saint Sulpice des Rivoires, hameau du Mollard,

Les travaux de requalification de la station de Saint Geoire en Valdaine.

5. L'assainissement non collectif

Cette année, le service d'assainissement non collectif a poursuivi le contrôle des installations avec 1 070 contrôles de bon fonctionnement, dont 124 ont été classés en « points noirs ».

Par ailleurs, le service a contrôlé 63 installations neuves et 37 installations réhabilitées.

Enfin, 264 installations ont été vidangées par l'intermédiaire du prestataire de services du Pays Voironnais.

Rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2011 au moment des transactions immobilières, le service a dû répondre à près de 184 demandes de remise à jour du rapport de contrôle de l'installation d'assainissement individuel, ce qui a nécessité 164 contrôles sur le terrain.

LES INDICATEURS FINANCIERS

1. La tarification

1.1. Assainissement collectif

Pour 2015, le tarif n'a pas évolué et s'élève à 1,27 € HT/m³.

Le prix moyen (pour une facture de 120 m³) s'élève à 1,80 € TTC/m³ en intégrant la redevance Agence de l'Eau (modernisation des réseaux) et la TVA (taux = 10 % en 2015). Ce prix moyen, qui était de 1,79 € TTC/m³ en 2014, a légèrement augmenté en 2015 du fait de l'évolution du montant de la redevance modernisation (+ 0,005 € HT/m³).

Par rapport au prix de l'assainissement à l'échelle nationale, ce tarif se situe légèrement en-dessous du prix moyen (source : Observatoire du prix de l'eau) qui était de 1,87 € TTC/m³ en 2012.

1.2. Assainissement non collectif

Les tarifs en assainissement non collectif sont eux aussi maintenus au niveau de 2012, avec :

27 € HT/an de redevance

180 € HT pour le contrôle des installations neuves et 157 € TTC pour l'entretien d'une installation ANC (marché de prestations)

2. Nombre d'usagers et les volumes assujettis à l'assainissement

Le nombre d'usagers du service assainissement collectif, au 31 décembre 2015, s'élève à 34 717 abonnés, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2014.

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif sont en légère hausse de 0,6 % (3 447 849 m³).

Globalement, on constate aujourd'hui une stagnation après une légère baisse ces 5 dernières années des volumes consommés annuellement par abonné. 100 m³/an/abonné en 2014 et 2015 pour 110 m³/an/abonné en 2009.

3. Les recettes

Le produit des redevances s'élève à 5 497 000 € (5 394 000 € en 2014).

Il est à noter une Prime d'Épuration en hausse (+ 2,3 %) directement liée aux performances des installations de traitement. Cette prime était déjà en hausse en 2014 (+ 7%).

4. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement varient principalement de la manière suivante :

- Une masse salariale à 988 k€ (+ 90 K€, soit +10 %)
- Des charges d'exploitation à 1 879 k€ pour 2015 contre 2 292 k€ en 2014 (- 413 K€, soit -18 %).

Ces variations sont directement liées à la reprise en régie directe d'Aquantis, avec l'intégration du personnel et l'arrivée à terme du marché de prestations.